



Congrès de politique sociale, 28 janvier 2026, Berne

Résolution des retraités syndicom à l'Union syndicale suisse (USS)

Compensation du renchérissement sur les rentes des caisses de pension – Il est temps d'agir !

La réalité : des pertes massives de rentes

Entre 2002 et 2023, les rentes des caisses de pension ont baissé de près de 40 % en termes réels – une évolution dramatique causée par la combinaison de l'inflation et de la baisse continue des taux de conversion. Ce qui était censé être un deuxième pilier sûr de la prévoyance vieillesse s'est transformé pour de nombreux retraités en un appauvrissement insidieux. La perte de pouvoir d'achat nous touche durement et compromet la dignité de la vie des personnes âgées.

Nos revendications : Halte aux nouvelles baisses des rentes !

Les retraités syndicom exigent :

1. Plus aucune baisse des rentes

Il faut mettre un terme à l'érosion continue des rentes de nos caisses de pension. L'objectif initial de la prévoyance professionnelle doit être rétabli.

2. Compensation obligatoire du renchérissement dans les règlements des caisses de pension

Une réglementation durable et contraignante de la compensation du renchérissement doit être intégrée dans les règlements de toutes les caisses de pension afin d'éviter systématiquement les pertes futures de pouvoir d'achat. Il est inacceptable que les retraités s'appauvrissent d'année en année alors que de nombreuses caisses de pension sont financièrement stables et en bonne santé.

3. Compensation du renchérissement dans la LPP analogue à celle de l'AVS

Comme pour l'AVS, un mécanisme légal de compensation du renchérissement (indice mixte) doit également être créé pour le deuxième pilier. L'égalité de traitement entre l'AVS et la LPP en matière de maintien du pouvoir d'achat est une question d'équité.

L'USS doit agir maintenant – cela nous concerne tous !

Les retraités de syndicom demandent à l'Union syndicale suisse de se saisir sans délai de cette question existentielle. Il ne s'agit pas seulement des retraités d'aujourd'hui, mais aussi de tous ceux qui prendront leur retraite demain. La stabilité financière de nombreuses caisses de pension offre aujourd'hui la possibilité de trouver des solutions durables.

Concrètement, les retraités syndicom exigent de l'USS :

1. Agir sur le plan politique pour que des bases légales soient créées : il faut une disposition constitutionnelle et légale pour que les conseils de fondation ne puissent refuser la compensation du renchérissement que pour des raisons bien fondées.
2. De responsabiliser les représentants des salariés au sein des conseils de fondation : la question de la compensation du renchérissement doit être inscrite à l'ordre du jour des réunions des conseils de fondation. Il faut des modèles efficaces et durables qui soient équitables tant pour les retraités que pour les actifs (grâce à une rémunération appropriée).
3. œuvrer pour que les règlements des caisses de pension permettent la représentation syndicale conformément à l'art. 51 LPP : les syndicats doivent obtenir le droit d'être élus par les assurés ayant le droit de vote au conseil de fondation des caisses de pension, y compris dans les fondations collectives.

Agir au lieu de rester spectateur

De nombreuses caisses de pension réalisent de bons rendements, sont financièrement solides et disposent de moyens libres considérables. Ces ressources doivent également être utilisées pour améliorer les prestations des retraités. Ce n'est qu'en améliorant les prestations pour tous les assurés que l'objectif initial du Conseil fédéral en matière de prévoyance vieillesse pourra être à nouveau atteint : une vie digne pour les personnes âgées !

Berne, le 28 janvier 2026